DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 03 NOVEMBRE 2011

Délibération n° 2011.11.163

Procédure périmètres de protection des sources de la Touvre : lancement de la phase administrative (Phase II) LE TROIS NOVEMBRE DEUX MILLE ONZE à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 27 octobre 2011

Secrétaire de séance : Rachid RAHMANI

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Anissa ACHARKI, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Bertrand GERARDI, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Victor KERRIGUY, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir:

Redwan LOUHMADI à Françoise COUTANT, Véronique MAUSSET à Dominique LASNIER, Catherine PEREZ à Joël LACHAUD, Gilles VIGIER à André LAMY

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Janine GUINANDIE par Anissa ACHARKI, Françoise LAMANT par Victor KERRIGUY, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT par Bertrand GERARDI

Excusé(s):

Nadine GUILLET. Frédéric SARDIN

Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 NOVEMBRE 2011

DELIBERATION N° 2011.11.163

ENVIRONNEMENT / EAU POTABLE Rapporteur : Monsieur DOLIMONT

PROCEDURE PERIMETRES DE PROTECTION DES SOURCES DE LA TOUVRE : LANCEMENT DE LA PHASE ADMINISTRATIVE (PHASE II)

Le captage « du Bouillant » sur la commune de Touvre dispose à ce jour d'un arrêté préfectoral pour les périmètres de protection immédiate et rapprochée du 19 décembre 1980.

Par délibération n°388 du 11 décembre 2003, le conseil communautaire a approuvé la révision de la procédure des périmètres de protection des résurgences de Touvre afin de répondre aux nouvelles directives des codes de l'environnement et de la santé publique.

La phase technique (Phase I) a abouti en mars 2011, suite à l'avis définitif des hydrogéologues agréés en charge du dossier.

Aujourd'hui, la phase administrative (Phase II) d'instauration des périmètres de protection peut être engagée. Elle comporte :

- la réalisation d'une étude de faisabilité technico-économique
- la constitution du dossier d'enquêtes publiques conjointes,
- la notification de l'Arrêté Préfectoral aux propriétaires des périmètres de protection rapprochée,
- le suivi des modifications des documents d'urbanisme,

Considérant qu'un résumé des principales préconisations émises par les Hydrogéologues a été présenté aux membres de la commission environnement – cadre de vie et construction, lors des séances du 5 mars 2009 et du 19 septembre 2011,

Considérant également que conformément à la réglementation en vigueur, la déclaration d'utilité publique est indispensable pour autoriser les prélèvements, grever de servitudes légales les terrains compris à l'intérieur des périmètres de protection rapprochée, afin de préserver le captage du « Bouillant » d'une pollution ponctuelle.

Cette procédure prévoit la création d'un comité de suivi composé des membres suivants :

- un collège « Elus » comprenant :
 - le vice-président chargé de l'environnement,
 - le maire de Touvre,
 - le président de la SEMEA,
- un collège « Services instructeurs » constitué des services de l'Etat (Agence Régionale de Santé, Direction Départementale des Territoires, Préfecture de la Charente),

- un collège « Partenaires extérieurs » constitué de :
 - Monsieur le Directeur Délégué Régional de l'Agence de l'eau Adour Garonne ou son représentant,
 - Monsieur le Président du Syndicat d'harmonisation en eau potable (SHEP) ou son représentant,
 - un collège « Technique » constitué des services du GrandAngoulême et la SEMEA.

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie et construction du 19 septembre 2011,

Je vous propose:

D'APPROUVER le lancement la phase administrative (Phase II) de la procédure de révision des périmètres de protection du captage du « Bouillant » sur la commune de Touvre.

D'APPROUVER la constitution d'un comité de suivi pour la mise en œuvre de cette procédure selon la composition précisée ci-dessus.

DE DEMANDER à Monsieur le Préfet , en application des codes de l'environnement et de la santé publique :

- o d'autoriser le prélèvement d'eau dans le milieu naturel ; le traitement et le rejet en milieu naturel.
- o d'autoriser la réalisation des travaux d'équipement, de prélèvement et d'instaurer des périmètres de protection du captage du « Bouillant »,
- de porter déclaration d'utilité publique, les servitudes afférentes aux périmètres de protection pour permettre la mise à jour des documents d'urbanisme et le versement d'indemnisations éventuelles liées à ces servitudes.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
09 novembre 2011	09 novembre 2011